



ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation et aliénation du chemin de l'Oris

SOMMAIRE

- Délibération n° 2026-44 du conseil municipal en date du 8 juin 2026 approuvant le lancement de l'enquête publique
- Notice explicative
- Plan de situation
- Avis d'enquête publique
- Arrêté du Maire portant ouverture d'une enquête publique
- Projet de desserte de Promesse de Fleurs

Annexes :

- Fiches parcellaires indiquant les propriétaires riverains des terrains objet du déclassement
- Procès-verbal de délimitation de la propriété des personnes publiques



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 08 juin 2026

En exercice : 19**Présents : 17****Excusés : 2****Absents : 0****Date de la convocation :**
03/06/2026**Date d'affichage de la
convocation :**
03/06/2026**Président de séance :**
Yvan HUTCHINSON**Secrétaire de séance :**
Arnaud MARQUE**N° interne de l'acte : 2026-
44**

L'an deux mille vingt-six, le lundi huit juin ,l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Nathalie GUISLAIN, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Ludovic BASECQ, Xavier DUBOIS, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE , Pascale CAREY, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETTA, Romy ZAGHBIB, Stéphane BERNABOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Stéphane MOUVEAUX (donne pouvoir à : Pascal VANDEN DORPE), François-Xavier DUPONCHELLE (donne pouvoir à : Ludovic BASECQ)

Membres Absents :

2026 - 44 : Délibération pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin de l'Oris

Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

La commune de Prêmesques est propriétaire du chemin rural dénommé « Chemin de l'Oris », cadastré et actuellement non utilisé par le public. Ce chemin n'est plus entretenu par la commune et n'est pas accessible sur une partie de son tracé, notamment celle donnant sur la rue de la Bleue.

Dans le cadre d'un projet visant à régler la problématique des flux de camions dans le quartier de la Montagne, non adapté à ce type de circulation, la société Promesse de Fleurs a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce chemin afin d'en faire une voie de desserte privée. Cette cession permettrait de répondre à un besoin local tout en désengageant la commune de la gestion d'un chemin sans usage public avéré.

Conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime, une enquête publique préalable à l'aliénation de ce chemin rural doit être organisée afin de recueillir les observations des personnes concernées et de respecter les procédures légales en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, qui prévoit la possibilité pour les communes d'aliéner des chemins ruraux sous réserve de l'organisation préalable d'une enquête publique ;

VU les articles R.161-25 uivants du Code rural et de la pêche maritime fixant les modalités de l'enquête

publique préalable,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les dispositions relatives à l'organisation des enquêtes publiques ;

CONSIDÉRANT que le Chemin de l'Oris, chemin rural cadastré, n'est plus utilisé par le public et n'est pas entretenu par la commune ;

CONSIDÉRANT que ce chemin n'est pas accessible sur une partie de son tracé, notamment celle donnant sur la rue de la Bleue, ce qui confirme son absence d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT que l'alinéation de chemin s'accompagnera d'un projet de la société Promesse de Fleurs permettant de rationaliser les flux de camions, contribuant ainsi à la sécurisation et à la tranquillité du quartier de la Montagne ;

CONSIDÉRANT que cette aliénation s'inscrit dans le cadre d'une gestion optimale du domaine privé de la commune, en désengageant cette dernière de la gestion d'un chemin sans usage public ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 : De lancer la procédure d'aliénation du Chemin de l'Oris et de procéder à l'enquête publique préalable obligatoire, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime.

Article 2 : De désigner un commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire, y compris l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et les actes relatifs à la désignation du commissaire enquêteur.

Article 4 : De préciser que les frais d'actes, de bornage et de notaire inhérents à cette opération seront supportés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Le Secrétaire de séance,
Arnaud MARQUE

Certifié exécutoire : 10/06/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 10/06/2026
Publié le : 10/06/2026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire





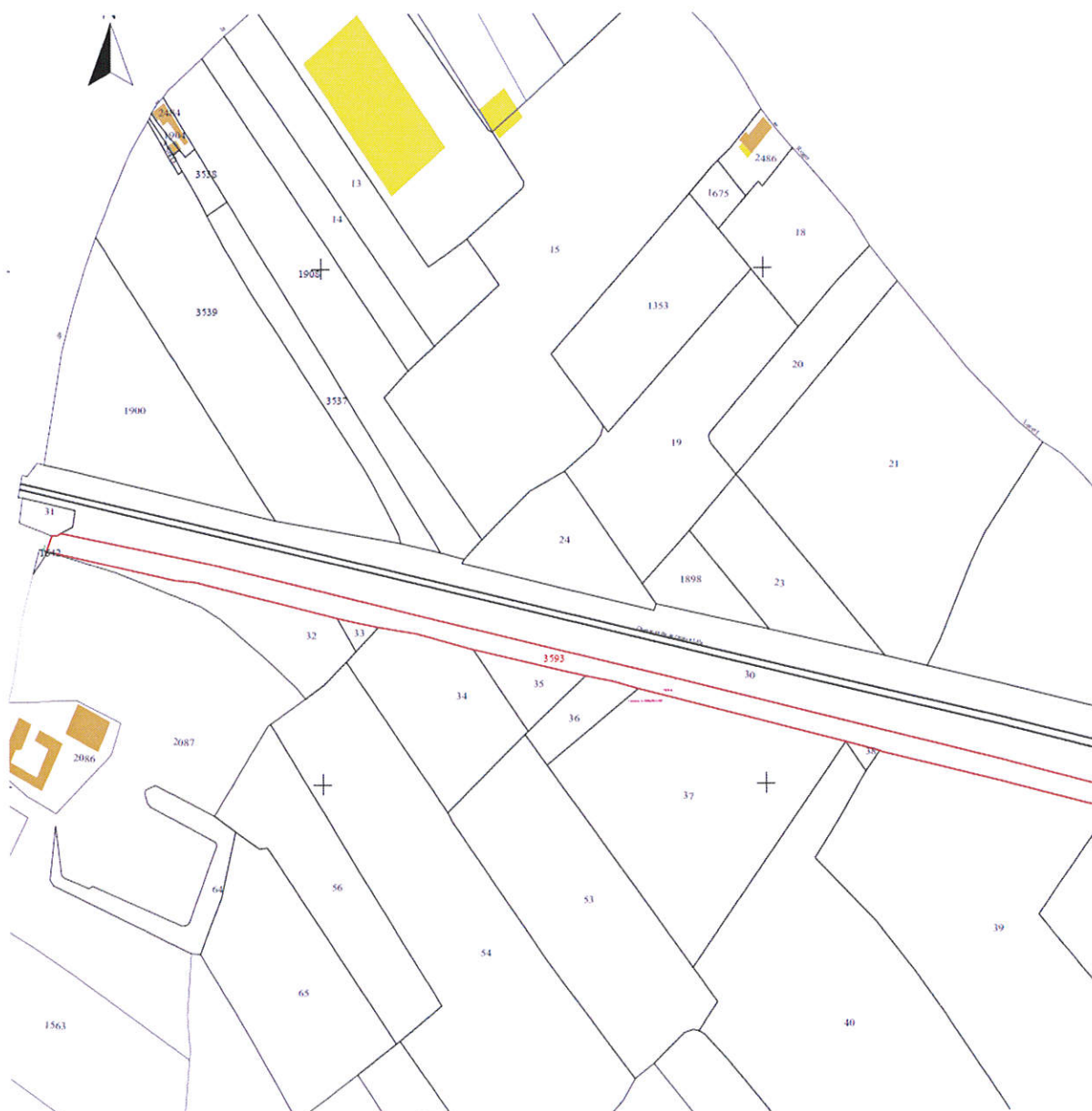
DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA CESSION DU CHEMIN DE L'ORIS

Notice explicative

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

La commune de Prêmesques est propriétaire d'un chemin qui était non cadastré, dit chemin de l'Oris longeant la voie SNCF et ayant une entrée et sortie, rue Roger Lecerf et rue de la Bleue.

La commune a fait appel à un géomètre afin de cadastrer ledit chemin, le chemin est donc cadastré A3593 en vue de sa cession.



La société Promesse de Fleurs souhaite acquérir le chemin afin d'assurer la desserte de leur entreprise. L'objectif est d'en faire un chemin privé pour que les transporteurs livrant ou transportant les commandes de l'entreprise puissent l'emprunter sans surcharger le quartier dit de la Montagne à Prêmesques, densément peuplé et non pratique pour les camions et source de danger en raison de la configuration du quartier.

Ce projet présente plusieurs avantages pour le territoire :

- Optimisation de la circulation : La création d'un nouvel axe de desserte permettrait de désengorger le quartier de la Montagne, caractérisé par une forte densité de population et des difficultés de circulation, notamment pour les poids lourds.
- Sécurisation du quartier : Le report du trafic des transporteurs sur ce chemin contribuerait à réduire les nuisances et les risques dans les zones résidentielles.
- Amélioration des conditions d'exploitation : Les entreprises locales bénéficieraient d'un accès plus direct et fonctionnel à leurs installations.

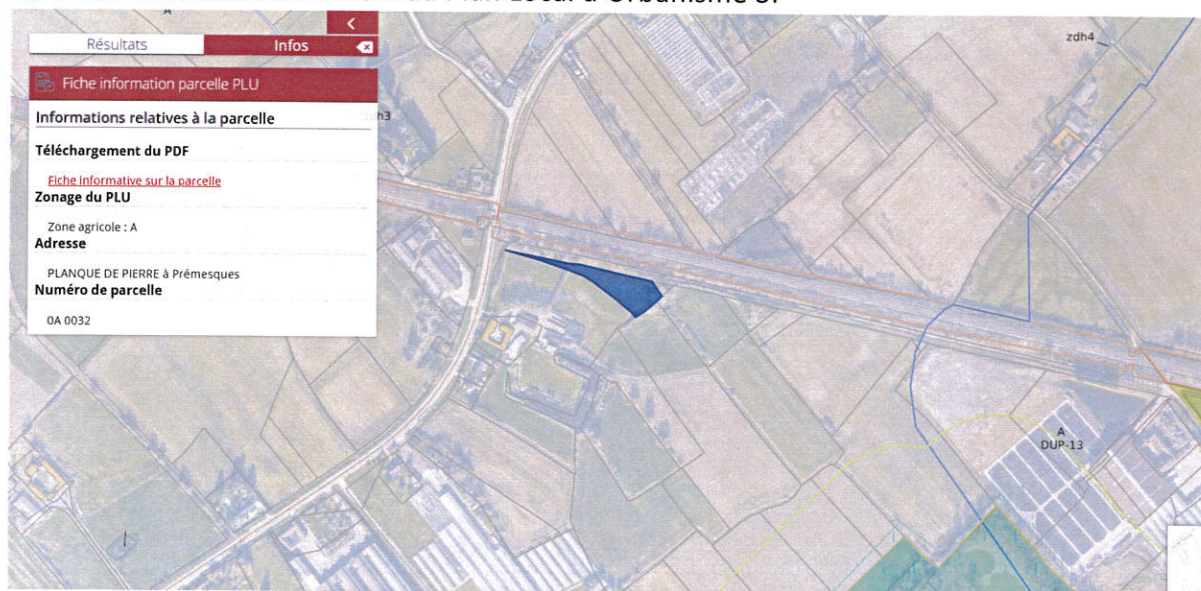
État actuel du chemin :

Le chemin concerné n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier par la commune. Par ailleurs, la portion donnant sur la rue de la Bleue est impraticable en raison d'une végétation dense, rendant son accès impossible.

La désaffectation de ce chemin, suivie de son aliénation au profit de l'entreprise intéressée, s'inscrit dans une démarche d'intérêt général visant à concilier développement économique et qualité de vie des habitants.

2. SITUATION REGLEMENTAIRE

Ce chemin est situé en zone A au Plan Local d'Urbanisme 3.



3. ETAT PARCELLAIRE

SECTION	PLAN	ADRESSE	PROPRIETAIRE	CONTENANCE ares
A	30	PLANQUE DE PIERRE	SNCF	23,93
A	31	PLANQUE DE PIERRE	SNCF	0.42
A	32	PLANQUE DE PIERRE	SCEA OMBELLE	2,66
A	33	PLANQUE DE PIERRE	SNCF	1,75
A	34	PLANQUE DE PIERRE	DUCHATELET/DELEBARRE	4,92
A	35	PLANQUE DE PIERRE	SNCF	1,049
A	36	PLANQUE DE PIERRE	CCAS PREMESQUES	1,13
A	37	PLANQUE DE PIERRE	DELERUE/MANOUVRIEZ	11,6
A	38	PLANQUE DE PIERRE	SNCF	0,11
A	39	PLANQUE DE PIERRE	SCEA OMBELLE	21,25
A	40	PLANQUE DE PIERRE	GIGUET/WILMEAUX	20,194
A	1642	PLANQUE DE PIERRE	DELERUE/MANOUVRIEZ	0.32
A	2087	PLANQUE DE PIERRE	DELERUE/MANOUVRIEZ	21.084
A	3432	HAMEAU DE LA MONTAGNE	SCEA OMBELLE	10.842
A	3575	HAMEAU DE LA MONTAGNE	SCI BOTANICA	0.816

4. PROCÉDURE

Il conviendra de désaffecter le chemin dit de l'Oris qui n'est pas utilisé par le public. Il est dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions de l'article L.161.10.1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

CONCLUSION

A l'issue de la présente enquête publique, Monsieur le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour remettre ses conclusions motivées, au terme desquelles le Conseil Municipal sera appelé à statuer sur l'approbation du déclassement. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal peut passer outre par une délibération motivée.

5. PHOTOGRAPHIES DU SITE

Vues de la sortie du chemin, côté rue de la Bleue



Vues de l'entrée du chemin, côté rue Roger Lecerf



Caravanes présentes sur le terrain appartenant à la SNCF en limite du Chemin de l'Oris



Bornes de limite de propriété

Vue aérienne (extrait google earth)



Entrée du chemin (extrait google earth)



Sortie du chemin (extrait google earth)



Milieu du chemin (extrait google earth)



PLAN DE SITUATION

PRÉMESQUES



NOMS DE RUES

A	Alpes (Rue des).....	I5-J5
B	Bleue (Rue de la).....	S7-F2
C	Bois (Chemin du).....	D9-F7
D	Bois Joli (Domaine du).....	S7
E	O Chamillies (Clos des).....	G7
F	Couilleries (Rue de la).....	H4-I4-I5
G	Couvent (Résidence du).....	G7
H	Couvent (Rue du).....	G7-H8
I	De Flandre (Allée Marguerite).....	F9-G8
J	De Gaulle (Rue Charles).....	F10-J5
K	De Gavre (Allée Jacques).....	G8
L	De Rosimbos (Allée Pierre).....	G8
M	Fenne (Domaine de la).....	I5-I6
N	Ecoles (Rue des).....	G7-G8
O	Egalité (Rue de l').....	F8-G8
P	Eglise (Rue de l').....	G8
Q	Haut Buisson (Domaine du).....	H8
R	Haut-Vallon (Domaine du).....	F8
S	Jura (Rue du).....	I5-J5
T	Labas (Place Jean-Baptiste).....	G8
U	Leclair (Rue Roger).....	I3-I5
V	Leinster (Rue du).....	H6
W	Lilas (Rue des).....	J4-J5

M	Mont Boisé (Square du).....	G8
N	Nationale (Route).....	B7-G11
P	Pasteur (Rue Louis).....	G8-H8
Q	Péni (Rue Gabriel).....	F3-I6
R	Près (Chemin des).....	D8
S	Pyrénées (Rue des).....	I5
T	R Réduit (Cité du).....	J5
U	Retour (Rue du).....	D5-G8
V	S Schuman (Rue Robert).....	I4-I5
W	Sénarmon (Allée de).....	H6-H7
X	T Train de Loos (Square du).....	G8
Y	Val Saint-Aubert (Domaine du).....	F7
Z	Verdun (Rue de).....	I7-I8
AA	Vieux Chêne (Domaine du).....	B7-G7
AB	Wez-Macquart (Chemin de).....	C8-D7

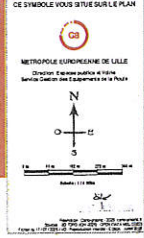
EQUIPEMENTS PUBLICS

1	Base de Loisirs.....	G4-H4
2	Chapelle Notre-Dame des Victoires.....	E9
3	Château.....	E9
4	Cimetière.....	F8
5	Ecole Jean-Loup Chrétien.....	G8
6	Eglise Saint-Laurent.....	G8
7	Etang de Pêche.....	H4
8	Fort de Sénarmon.....	H6-H7
9	Maille.....	G8
10	Maison des Associations.....	F7
11	Salle des Sports.....	G7
12	Salle Saint-Laurent.....	G8
13	Stade Henri Turpin.....	I4
14	Station de Pompage.....	G10
15	Tennis.....	F7-G7

LEGENDE

- Cimetière
- Chapelle
- Défilibrateur extérieur
- Défilibrateur intérieur
- Ecole
- Eglise
- Mairie
- Places véhicules électriques
- Borne de recharge électrique
- Relais information service
- Salle de Sports
- Voies principales
- Voies communales
- Chemin piétonnier

VERSION MOBILE



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON D'ARMENTIERES

COMMUNE DE PREMESQUES

ALIENATION DU CHEMIN DE L'ORIS

En exécution des articles L.161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, du Code de relation entre le public et l'administration et d'un arrêté n° 2026-52 du Maire de Prêmesques en date du 30 juin 2026, une enquête publique est ouverte pendant une période de quinze jours à partir du mercredi 22 juillet 2026. Cette consultation porte sur la désaffectation et l'aliénation du Chemin de l'Oris donnant d'un côté sur la rue Roger Lecerf et de l'autre côté rue de la Bleue à Prêmesques.

Un dossier relatif à ce projet est déposé à la Mairie de Prêmesques, siège de l'enquête.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette aliénation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Prêmesques du mercredi 22 juillet 2026 à 9h00 au mercredi 5 août 2026

inclus à 17h00, soit à les transmettre par courrier à la mairie de Prêmesques, soit à les transmettre par mail à mairie@premesques.fr, soit à les formuler à Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, Commissaire-Enquêteur, cadre territorial retraité, qui sera présent en mairie de Prêmesques, siège de l'enquête :

- le mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 5 août 2026 de 14h00 à 17h00

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Prêmesques.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la commune les informations relatives à ce projet.



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

COMMUNE DE PREMESQUES

Le 03 juillet 2026

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Nous, Yvan HUTCHINSON, Maire de PREMESQUES, certifions que l'avis d'enquête publique concernant le projet d'aliénation du chemin de l'Oris a été affiché le 3 juillet 2026 et le sera tout au long de l'enquête soit jusqu'au 5 août 2026 inclus, l'affichage a été effectué en mairie, 28 rue des Ecoles, sur deux panneaux, l'un situé à l'entrée du chemin de l'Oris, rue Roger Lecerf, l'autre à la sortie du Chemin de l'Oris, rue de la Bleue (à côté du passage à niveau).

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Yvan HUTCHINSON



Mairie de Prêmesques, 28 rue des Écoles - 59840 PRÉMESQUES

Tél. : 03 20 08 82 10 - mairie@premesques.fr - www.ville-premesques.fr

SIRET : 215 904 707 000 19 - Code APE : 751 A

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

Affichage de l'avis d'enquête publique à l'entrée et sortie dudit chemin



G

LA VOIX DU NORD
Samedi 4 juillet 2026

LES ANNONCES

LE CARNET



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DU CARNET**
necrologie@lavoixdunord.fr

0811900901

Service 0,06 €/min
sans appel

AVIS DE DÉCÈS

FACHES-THUMESNIL

Jean Claude TARRY, son épouse,
Louise, sa fille,
Jeanine T et Jean GREBERT, ses parents,
Laurence BOTINEAU-GREBERT et Michel PRAX et ses enfants,
sa sœur,
Sophie BOTINEAU, sa nièce,
toute la famille,
ses voisins, ses amis et ses collègues,
tous ceux qui l'ont connue, aimée et estimée,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Anne GREBERT

Cheffe de service administratif à l'Institut des Jeunes Aveugles de Lille

survenue à Lille le 29 juin 2026, dans sa 57^e année.

Les funérailles religieuses auront lieu le lundi 6 juillet 2026 à 9 h 30 en l'église Sainte-Marguerite d'Annoiche à Faches-Thumesnil, suivies de l'inhumation au cimetière du dit lieu. Assemblée à l'église à 9 h 15.

Veuillez présenter votre carte de condoléances.

Dans l'attente de ses funérailles, Anne repose à la chambre funéraire, 241 rue du Bourg à Lambreuil. Visites de 9 heures à 18 heures.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur le site www.pompes-funebres-lille.fr

L'ÉPIQUE services funéraires
136, avenue de Tassigny - SAINT-ANDRÉ
Tél. 03.20.42.22.78



VILLENEUVE-D'ASCQ

Ernest T et Marie PUNELLE-FREXES, ses parents,

Éric et Alix PUNELLE-MULLIEZ,

Oscar, Hector, Auguste, Suzanne, Armand, Alfred,

Brieux PUNELLE et Charlotte LECTUSE,

Bavie, Zélie,

Eudes et Margot PUNELLE-BOTTIAUX,

Edgar, Camille,

ses enfants et petits-enfants,

Beatrice PUNELLE-VITAL,

Patrick et Ariane PUNELLE-DELCOURT et leur famille,

son frère et sa belle-sœur,

toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Jean-Loup PUNELLE

survenu le mercredi 1er juillet 2026, à Roubaix à l'âge de 73 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 juillet 2026, à 11 heures, en l'église du Saint-Sébastien à Villeneuve-d'Ascq (Annappes).

Assemblée à l'église à 10 h 45.

L'offrande tiendra lieu de condoléances.

Selon sa volonté, il sera inhumé.

Ses cendres reposeront au cimetière d'Ascq à Villeneuve-d'Ascq.

Dans l'attente de ses funérailles, Monsieur Punelle repose

aux salons funéraires Wyffels, 72, avenue de Flandre

à Villeneuve-d'Ascq. Visites de 10 heures à 18 heures.

Vous pouvez déposer vos condoléances sur notre site www.pompes-funebres-wyffels.com

Pompes Funébres Jean-Charles et Serge WYFFELS
VILLENEUVE-D'ASCQ - 72, avenue de Flandre
CROIX - 191, bd Zola
ROUBAIX 210, Grand-Rue et 5, quai de Lorient
Tél. 03.20.75.54.14



FACHES-THUMESNIL

Claude DE KNUYT, son époux,

Christophe et Laurence DE KNUYT-DESBOUTTES,

Virginie et Bruno DE KNUYT-BODDAERT,

Sébastien et Stéphanie DE KNUYT-SIEMOWSKI,

ses enfants,

Thérèse et Aurélien DE KNUYT-PARDOEN,

Anne-Laure et André, Tom, Martin, Anthony, Nathan, Clara, Axel,

ses petits-enfants,

Siméon, son arrière-petit-fils,

toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Monique DE KNUYT

née PAMART

Retraitée de la Banque Populaire du Nord

survenue à Cavallières-sur-Mer, le mardi 30 juin 2026, à l'âge de 78 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 8 juillet 2026, à 9 h 30, en l'église Sainte-Marguerite d'Annoiche de Faches-Thumesnil.

Selon sa volonté, son corps sera conduit au crématorium d'Herlies via un dernier hommage lui sera rendu à 12 h 30.

Ses cendres seront inhumées au cimetière de Faches-Thumesnil à 16 h 30.

Dans l'attente de ses funérailles, Monique repose au salon funéraire

Dancourt, 11, rue Carnot à Faches-Thumesnil.

Visites de 9 heures à 19 heures.

La famille sera présente de 16 heures à 18 heures.

Pas de plaques, s'il vous plaît.

Déposer vos condoléances sur notre site internet www.pompes-funebres-dancourt.fr**Le Grief Funéraire - Pompes funebres DANCOURT**

Templeuve-en-Pévèle - Faches-Thumesnil - Orchies

03.20.79.23.15 - 03.20.73.35.38 - 03.20.34.20.24

MARCQ-EN-BARŒUL

Jean Claude, son fils et son épouse, Isabelle,

Emmanuel, son fils et sa compagne Marilyn,

Sylvain, son fils,

Esther et Oriane T, ses petits-enfants et leur maman Nadia,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Monique BRISSON

née COCHETEX

survenue dimanche 28 juin 2026, à l'âge de 83 ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 6 juillet 2026, au cimetière de l'Est à Lille, à 14 heures.

Le saviez-vous ?

Pour 66% d'entre vous,

Le journal
est le moyen le plus utilisé
pour faire connaître
le décès d'un proche.

Source : Étude menée par OPSC 2024.

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 septembre 2025 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.



Scannez ce QR code pour découvrir l'intégralité du contenu **DES LÉGALES**
serviceclientlegales@rosselconseil.fr

09 70 80 86 12

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE +100 000 EUROS

**Sia Habitat**

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SIA HABITAT

M. PIERRE TONNEAU - Directeur Général

612 Rue de la Chapelle Rière

59000 LILLE

Tél. 09 59 59 12 14

SIRET 5455025800299

Régime des impôts : R2026043

L'avis est mis en ligne sur le site

SIA HABITAT

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de

Travaux de remplacement de portes d'immeubles accés

PARKINGS et INTERPHONE 277 LOGEMENTS

Prévision : Travaux de remplacement

Forme du marché : Prestation d'entretien et de



Rossel
Conseil Médias
Nord

est la marque commerciale de

LA VOIX MÉDIAS

8 place du Général de Gaulle
CS 10549 - 59023 LILLE Cedex

SAS au capital de 37 500€
N° SIRET : 452 279 151 000 40
Code NAF : 7312 Z

RCS Lille Metropole - N° TVA : FR 10452279151

CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
IBAN : FR76 1670 6050 9216 1038 4910 168
BIC : AGRIFRPP867

Date :

01/07/2026 10:27:01

COMMUNE DE PREMESQUES

Madame Stéphanie GELOEN

94 RUE DES ECOLES

59840 PREMESQUES

FRANCE

Contact commercial

Karen Fiolet

Tél: 0 820 67 41 41

@: serviceclientslegales@rosselconseil.fr

Client : 96164445

Référence de la commande :

Libellé commande: ENQUETE PUBLIQUE - ALIENATION DU CHEMIN DE L'ORIS

Annonces classées				
Date de parution	Description	Edition (Rubrique)	Format L x H Remises et Extras	Montant
31/07/2026	21221648 - COMMUNE DE PREMESQUES DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON D'ARMENTIERES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION DU C	Nord Eclair - Toutes Editions (Enquêtes publiques)	1 622 caractères x 0,227€	368,19
31/07/2026	21221649 - COMMUNE DE PREMESQUES DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON D'ARMENTIERES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ALIENATION DU C	La Voix du Nord - Ann. Légales Dept du Nord (Enquêtes publiques)	1 622 caractères x 0,227€	368,19
Total H.T.				EUR 736,38

Détail de la TVA		
Base	Taux	Montant
EUR 736,38	20 %	EUR 147,28

Total H.T.	736,38 EUR
Total T.V.A.	147,28 EUR
Total T.T.C.	883,66 EUR

Mode de paiement :	Mandat
Délai de paiement :	30 jours

Date : le 01/07/2026
Signature : 
Yvan HUTCHINSON
Maire
59840

Modification : 01/07/2026 09:44:26

Contenu n° 2002707842 - Montant : 883,66 EUR

COMMUNE DE PREMESQUES

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON D'ARMENTIERES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
ALIENATION DU CHEMIN DE L'ORIS

En exécution des articles L.161-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, du Code de relation entre le public et l'administration et d'un arrêté n° 2026-52 du Maire de Prêmesques en date du 30 juin 2026, une enquête publique est ouverte pendant une période de quinze jours à partir du mercredi 22 juillet 2026. Cette consultation porte sur la désaffectation et l'aliénation du Chemin de l'Oris donnant d'un côté sur la rue Roger Lecerf et de l'autre côté rue de la Bleue à Prêmesques.

Un dossier relatif à ce projet est déposé à la Mairie de Prêmesques, siège de l'enquête. Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette aliénation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, à la mairie de Prêmesques du **mercredi 22 juillet 2026 à 9h00 au mercredi 5 août 2026 inclus à 17h00**, soit à les transmettre par courrier à la mairie de Prêmesques, soit à les transmettre par mail à mairie@premesques.fr, soit à les formuler à Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, Commissaire-Enquêteur, cadre territorial retraité, qui sera présent en mairie de Prêmesques, siège de l'enquête :

- le **mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 12h00**
- le **mercredi 5 août 2026 de 14h00 à 17h00**

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Prêmesques.
Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la commune les informations relatives à ce projet.

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT OUVERTURE
D'UNE ENQUETE
PUBLIQUE**

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 059-215904707-20260630-A2026052-AR



ARRÊTE N°2026-052

Arrêté du Maire portant ouverture d'une enquête publique Désaffectation et aliénation du Chemin rural dit Chemin de l'Oris

Le Maire de Prêmesques (Nord),

Vu les articles L.161-10 et L.161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu les articles R 161.25 à R.161-27 du Code rural et de la pêche maritime,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu la délibération n° 2026-44 en date du 8 juin 2026 pour procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du Chemin de l'Oris à Prêmesques, parcelle cadastrée A3593 suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé,
Vu le dossier d'enquête mis à disposition du public,
Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête ;

ARRÊTE

Article 1er :

La demande visée ci-dessus sera soumise à l'enquête publique du 22 juillet 2026 au 05 août 2026 inclus à 17h00, soit 15 jours.

Le Maire de Prêmesques a nommé Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, cadre territorial retraité, Commissaire-Enquêteur pour cette enquête publique.

Article 2 :

Le public pourra prendre connaissance du dossier comportant la délibération du conseil municipal du 8 juin 2026 prescrivant l'enquête publique, une notice explicative, un plan de situation, un plan des lieux ainsi que la liste des propriétaires des parcelles riveraines. Celui-ci sera déposé en Mairie, à l'accueil, pendant 15 jours du 22 juillet 2026 au 05 août 2026 inclus, aux heures et jours d'ouverture, soit le lundi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, les mardis et jeudi de 14h00 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00. Il sera également consultable sur le site internet de la commune

Article 3 :

Monsieur Jean-Bernard HUYGHE, cadre territorial retraité, Commissaire-Enquêteur, sera présent en mairie de Prêmesques :

Le mercredi 22 juillet 2026 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 05 août 2026 de 14h00 à 17h00

Afin de recevoir les observations du public.

Les observations qui lui seront présentées par écrit devront être signées des déclarants, il les annexera au registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, déposé en Mairie de Prêmesques.

Celles qui seront rédigées sur le registre d'enquête devront être signées des auteurs.

Celles qui seront faites verbalement seront consignées par lui sur le registre d'enquête déposé en Mairie de Prêmesques, il les fera signer par les déposants et, si ceux-ci ne savent pas écrire, les certifiera conformes aux dépositions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03/07/2026

ID : 059-215904707-20260630-A2026052-AR

Elles pourront également être reçues par voie postale, au plus tard le dernier jour de l'enquête au siège de l'enquête où toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante en précisant sur l'enveloppe la mention : « ne pas ouvrir »

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Prêmesques
28 rue des Ecoles
59840 PREMESQUES

Elles pourront être également adressées par mail à l'adresse mairie@premesques.fr avec la mention « ne pas ouvrir ce mail » à l'attention du Commissaire-Enquêteur.

Article 4 :

L'enquête sera portée à la connaissance du public par voie de publication et d'affichage par les soins de la Mairie de Prêmesques sur le territoire touché à savoir à l'entrée et à la sortie du Chemin de l'Oris.

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'enquête sera également annoncée par deux journaux locaux diffusés dans le Département du Nord.
L'avis d'enquête sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

Article 5 :

Dès la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur.
Dans un délai de trente jours à compter de la date de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur retournera le dossier d'enquête avec ses conclusions motivées et séparément, un rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel il examinera les observations recueillies, à la mairie de Prêmesques.

Ces éléments seront mis à disposition du public sur le site internet et en mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Article 6 :

Après la remise du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur, le Conseil Municipal délibérera. Cette délibération sera ensuite transmise à Monsieur le Préfet de Lille pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 8 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Commissaire-Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prêmesques, le 30 juin 2026

Le Maire
Yvan GILBERTSON



**PROJET DU TRACE DE
DESSERTE DE
PROMESSE DE FLEURS**



Indice	Date	Désignation
A	12/12/2024	Sortie du plan (relevé réalisé le 21/11/2024)
B	09/12/2025	Projet de division
C	04/02/2026	Bornage et réunion pour délimitation du domaine public
D	30/03/2026	Nouvelle numérotation cadastrale - Application du DMPC n°6822

PREMESQUES

Chemin de l'Oris
Chemin de la Coeuillerie

Département du NORD
Commune de PREMÉSQUES

Planimétrie : RGF Lambert 83 - CC30 (TER4)

Fichier : 34-11810_jpg_31046

Cadastre
Section
Numéros

Contenance

PLAN PARCELLAIRE DE DIVISION

Planchette 2/2

D

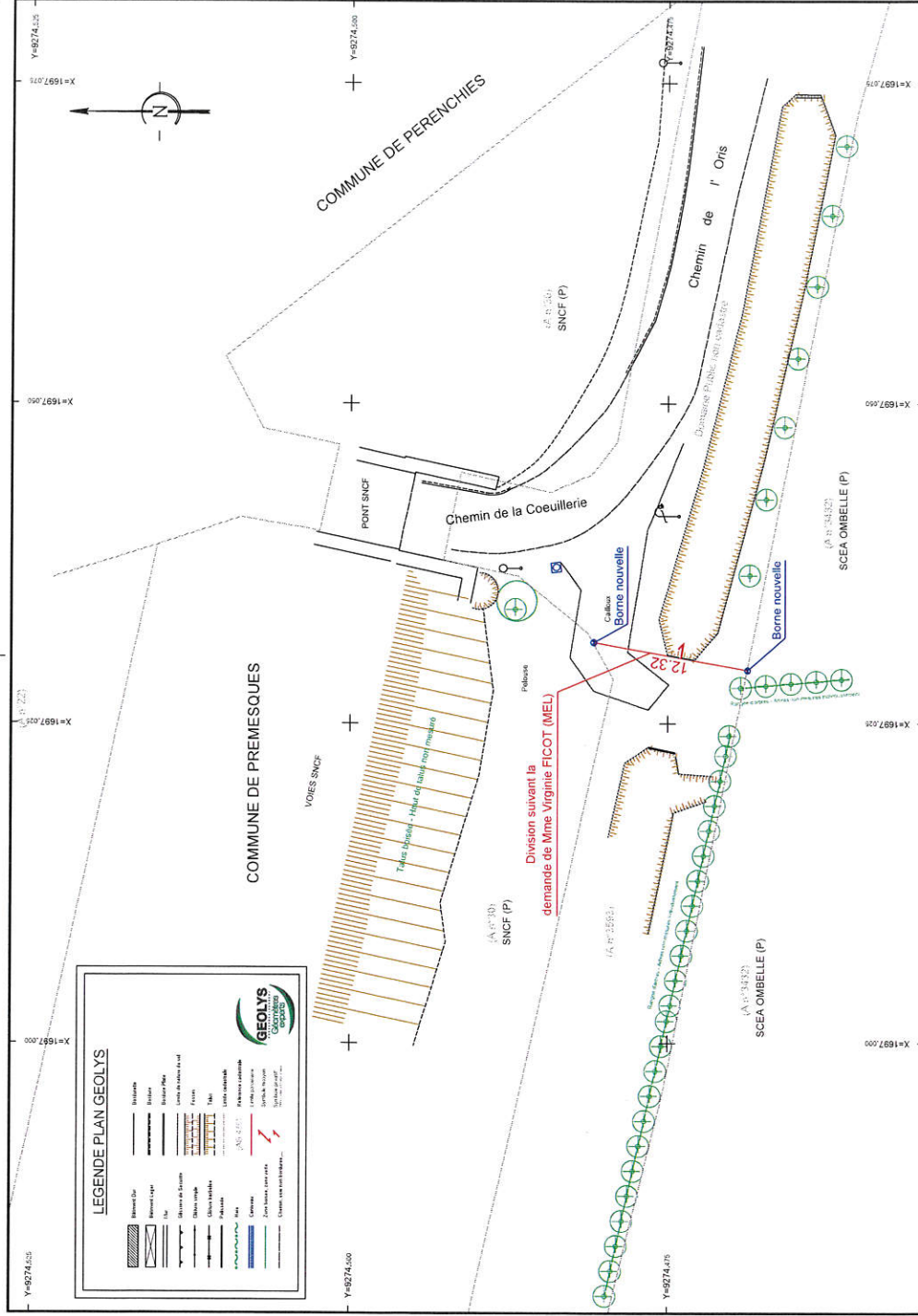
Dossier : 24-11810

Ech : 1/250

Date : 12/12/2024



Agence Nord - 9 avenue de l'Europe - B.P. 20005 - 59425 ARMENTIERES CEDEX - Tél : 03.20.10.92.92 - Fax : 03.20.77.47.09 - e-mail : agence.nord@cadastre-geolys.fr
Agence Pas de Calais - 75 Rue Louis Dubertin 6350 ROUARCQ - Tél : 03.21.78.90.37 - Fax : 03.21.78.63.19 - e-mail : agence.pasdecalais@cadastre-geolys.fr





Indice	Date	Désignation
A	12/12/2024	Sortie du plan (révisé réalisé le 21/11/2024)
B	09/12/2025	Complément topographique relevé le 02/12/2025 + Projet de division
C	04/02/2026	Bornage et réunion pour délimitation du domaine public
D	30/03/2026	Nouvelle numérotation cadastrale - Application du DMPC n°882Z

PREMESQUES

Rue de la Bleue

Prémesques

PLAN PARCELLAIRE
DE DIVISION

Planche 1/2

D

Dossier : 24-11810

Ech : 1/250

Date : 12/12/2024

GEOLYS
Géomètres
experts

Département du NORD

Commune de PREMÉSQUES

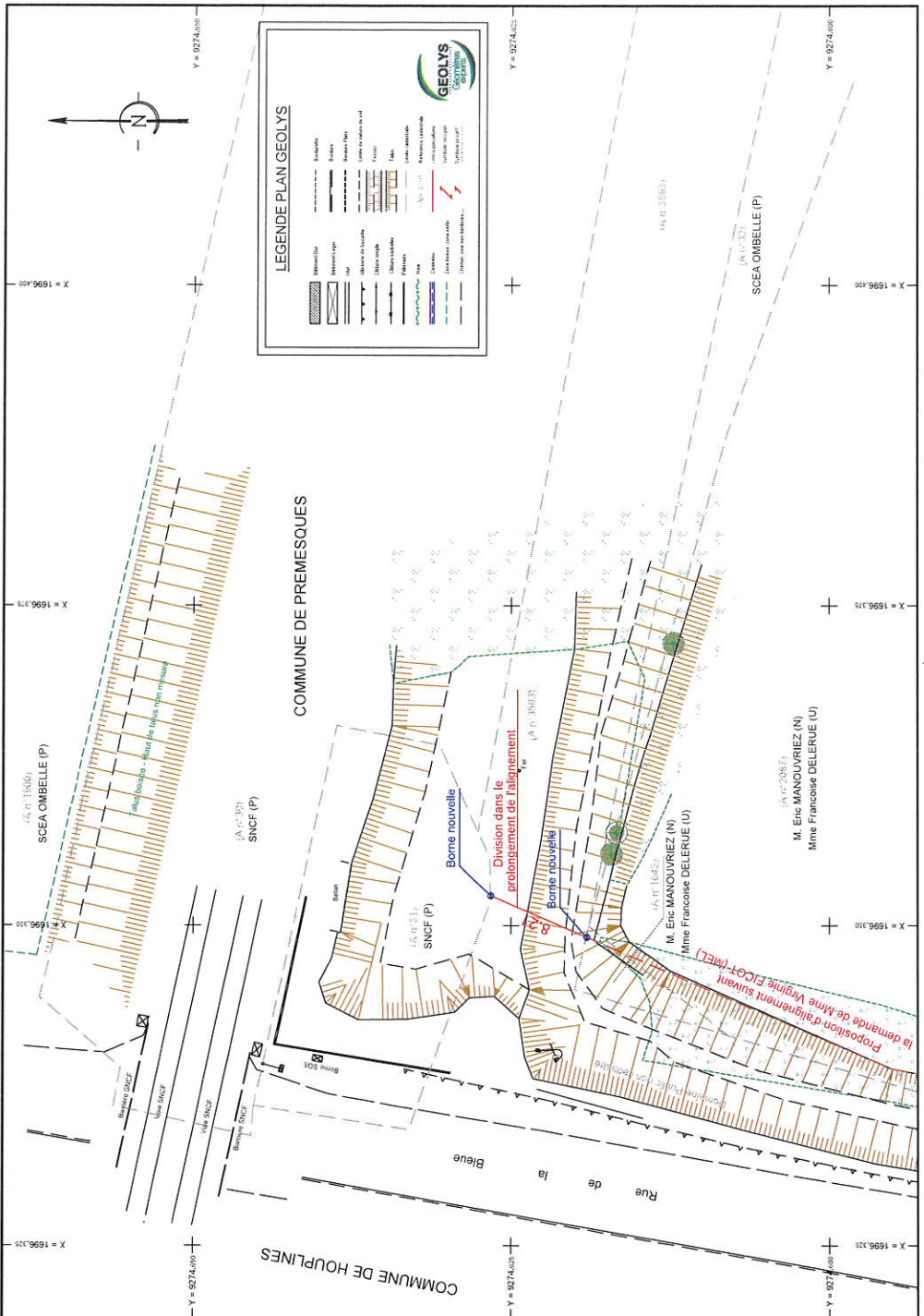
Planimétrie : RCF Lambert 93 - CC50 (TERIA)

Fichier : 24-11810_P01_01.DWG

Cadastre
Section
Nuitées

Codification

Agence Nord - 9 avenue de l'Europe B.P. 30003 59426 AP-METIERES CEDEX - Tél : 03.20.10.95.52 - Fax : 03.20.17.47.05 - e-mail : agence.nord@cabint-geolys.fr
Agence Pas de Calais - 15 Rue Louis Duboutan 63200 PCLU/ROY - Tél : 03.21.75.96.37 - Fax : 03.21.75.83.19 - e-mail : agence.pasdecals@cabint-geolys.fr



ANNEXES

ANNEE DE MAJ		2025		DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES		NUMERO COMMUNAL		+00141	
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN														
PROPRIÉTAIRE														
Propriétaire														
P9999Z														
SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF														
0009 CS 20012 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS														
P9MBFT														
SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF														
CS 70001 PL AUX ÉTOILES 93633 SAINT DENIS CEDEX														
Gérant, mandataire, gestionnaire														
PROPRIÉTÉS NON BATIES														
EVALUATION														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS														
LIVRE FONCIER														
Feuille														
Acte														
Section														
N° Plan														
N° voirie														
Adresse														
Code Rivoli														
N° parc prim														
S														
Ta														
470														
A														
SUF														
Gr / Ss Gr														
Chemin de fer ou canaux de navigation														
Classe														
Nat Cult														
Chemin de fer														
Ha														
A														
Ca														
23 930														
Contenance														
Ha														
A														
Ca														
23 930														
Revenu Cadastral														
325,42														
Coll														
Nat														
Exo														
An														
Ret														
R Exo														
R Imp														
TAXE AD														
R Exo														
R Imp														
MAJ TC														
CONT														
Ha														
A														
Ca														
23 930														
REV IMPOSABLE														
COM														
R Exo														
R Imp														

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN							
NUMERO COMMUNAL				+00141			

PROPRIÉTAIRE	
Propriétaire	P9999Z SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF
	0009 CS 20012 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS
Gérant, mandataire, gestionnaire	P9MBFT SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF
	CS 70001 PL AUX ETOILES 93633 SAINT DENIS CEDEX

PROPRIETES NON BATIES																			
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION										LIVRE FONCIER			
Acte	Section	N° plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret		Feuillet	
1970	A	0031		PLANQUE DE PIERRE	B011		470		Landes	01		420	0,05						
CONT						Ha	A	Ca	REV IMPOSABLE			COM		R Exo R Imp		TAXE AD		R Exo R Imp	MAJ TC

ANNEE DE MAJ		2025		DEP DIR		59 1		COM		59470		PREMESQUES		RELEVÉ LIMITE A UN BIEN		NUMERO COMMUNAL		+00170																	
PROPRIETAIRE																																			
Propriétaire																																			
PBLCTP																																			
SCEA OMBELLE																																			
1012 RUE ROGER LECERF 59840 PREMESQUES																																			
PROPRIETES NON BATIES																																			
EVALUATION																																			
DESIGNATION DES PROPRIETES																																			
Acte		Section		N° Plan		N° voirie		Adresse		Code Rivoli		N° parc prim		S Ta		SUF		Gr / Ss Gr		Classe		Nat Cult		Contenance Ha A Ca		Revenu Cadastral		Coll		Nat Exo		An Ret		LIVRE FONCIER	
2023		A		0032				PLANQUE DE PIERRE		B011				470		A				Pâtures ou pâturages		02				2 660		30,45						Feuillet	
CONT				Ha		A		Ca		2 660										REV IMPOSABLE		COM		R Exo R Imp		TAXE AD		R Exo R Imp		MAJ TC					

RELEVÉ LIMITE A UN BIEN

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
--------------	------	---------	----	---	-----	-------	------------

PROPRIETAIRE

Propriétaire	MCMDG8	M DUCHATELET MICHEL PIERRE LAURENT	59840	PREMESQUES
Propriétaire	MCMQ5T	0310 HAMEAU DE LA MONTAGNE RUE GABRIEL PERI MME DELEBARRE FRANCINE MARIE ESTELLE	59840	PREMESQUES

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										Feuille		
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe Cult	Nat Cult	Contenance Ha A	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	TAXE AD R Imp		MAJ TC			
1992	A	0034		PLANQUE DE PIERRE	B011		470	A	Terres	04		4 920	56,34				R Exo R Imp					
Ha A Ca										REV IMPOSABLE												
4 920										COM R Exo R Imp												
CONT																						

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN							
NUMERO COMMUNAL						+00141	

PROPRIÉTAIRE	
Propriétaire	P9999Z SA SOCIETE NATIONALE SNCF 0009 CS 20012 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS P9MBFT SA SOCIETE NATIONALE SNCF CS 70001 PL AUX ETOILES 93633 SAINT DENIS CEDEX
Gérant, mandataire, gestionnaire	

PROPRIETES NON BATIES																	
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION					LIVRE FONCIER		
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha	Revenu A Ca Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet
1970	A	0035		PLANQUE DE PIERRE	B011		470 A		Eaux	01	Mare	1 049	1,35				
CONT					Ha A Ca	1 049			REV IMPOSABLE			COM R Exo R Imp		TAXE AD R Exo R Imp		MAJ TC	

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN							
NUMERO COMMUNAL						+00004	

PROPRIETAIRE	
Propriétaire	PBDS93
CCAS CTRE COM ACTION SOCIALE DE PREMESQUES	
MAIRIE 59840 PREMESQUES	

PROPRIETES NON BATIES																	
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION						LIVRE FONCIER					
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet
1970	A	0036		PLANQUE DE PIERRE	B011		470 A		Terres	04		1 130	12,93				
CONT		Ha A Ca		REV IMPOSABLE				COM		R Exo R Imp		TAXE AD R Exo R Imp		MAJ TC			
				1 130													

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN							
NUMERO COMMUNAL						D00559	

PROPRIETAIRE	
Usufruitier	MME DELERUE FRANCOISE MARIE ANAISE DIT MANOUVRIEZ FRANCOISE 0097 RUE D HAUBOURDIN 59155 FACHES THUMESNIL
Nu-proprétaire	M MANOUVRIEZ ERIC MARC BERNARD 0010B BRUE CALMETTE GUERIN 59710 ENNEVELIN

PROPRIETES NON BATIES																		
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION								
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	LIVRE FONCIER	
2018	A	0037		PLANQUE DE PIERRE	B011		470 A		Terres	04		11 600	132,8				Feuille	
CONT		Ha A Ca		11 600		REV IMPOSABLE			COM		R Exo R Imp		TAXE AD		R Exo R Imp		MAJ TC	

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN							
NUMERO COMMUNAL						+00141	

PROPRIÉTAIRE	
Propriétaire	P9999Z SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF
Gérant, mandataire, gestionnaire	0009 CS 20012 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU 93200 SAINT DENIS P9MBFT SA SOCIÉTÉ NATIONALE SNCF CS 70001 PL AUX ÉTOILES 93633 SAINT DENIS CEDEX

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER							
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuille
1970	A	0038		PLANQUE DE PIERRE	B011		470	A	Terres	04		110	1,25				
CONT					Ha A Ca		REV IMPOSABLE			COM		R Exo R Imp		TAXE AD R Exo R Imp		MAJ TC	

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59 1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN						
NUMERO COMMUNAL		+00170				

PROPRIETAIRE	
Propriétaire	PBLCTP SCEA OMBELLE 1012 RUE ROGER LECERF 59840 PREMESQUES

PROPRIETES NON BATIES																		
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION								LIVRE FONCIER				
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe Cult	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret		
2023	A	0039		PLANQUE DE PIERRE	B011		470 A		Terres	04		21 250	243,28					
CONT						Ha A Ca		REV IMPOSABLE				COM		R Exo R Imp		TAXE AD R Exo R Imp		MAJ TC
						21 250												

ANNEE 2025			DEP DIR		59 1		COM		59470		PREMESQUES		NUMERO COMMUNAL		G00107										
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN																									
PROPRIETAIRE																									
Usufruitier		MBNTW5		MME GIGUET FRANCINE JEANNE DIT WILMEAUX FRANCINE																					
				0017 RUE GENERAL JOUAN 50100 CHERBOURG EN COTENTIN																					
Nu-propiétaire		MCNDC4		M WILMEAUX JACQUES EMILE ROGER MAURICE																					
				0017 RUE GENERAL JOUAN 50100 CHERBOURG EN COTENTIN																					
PROPRIETES NON BATIES																									
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION			LIVRE FONCIER												
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe Cult	Nat	Contenance Ha	A	Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat	Exo	An	Ret	Feuille				
2024	A	0040		PLANQUE DE PIERRE	B011		470	A	Terres	04		20	194		231,2										
CONT		Ha		A		Ca		20 194		REV IMPOSABLE		COM		R Exo		R Imp		TAXE AD		R Exo		R Imp		MAJ TC	

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59 1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN						
NUMERO COMMUNAL						D00559

PROPRIETAIRE	
Usufruitier	MME DELERUE FRANCOISE MARIE ANAISE DIT MANOUVRIZ FRANCOISE 0097 RUE D HAUBOURDIN 59155 FACHES THUMESNIL
Nu-propritaire	M MANOUVRIZ ERIC MARC BERNARD 0010B BRUE CALMETTE GUERIN 59710 ENNEVELIN

PROPRIETES NON BATIES													
DESIGNATION DES PROPRIETES							EVALUATION						
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral
2018	A	1642		PLANQUE DE PIERRE	B011	0058	470	A	Landes	01		32	0
CONT							REV IMPOSABLE						
							COM						
							R Exo R Imp						
							TAXE AD R Exo R Imp						
							MAJ TC						

ANNEE DE MAJ		2025	DEP DIR	59	1	COM	59470	PREMESQUES	RELEVÉ LIMITE A UN BIEN			NUMERO COMMUNAL	D00559				
PROPRIETAIRE																	
Usufruitier		MBQG33 MME DELERUE FRANCOISE MARIE ANAISE DIT MANOUVRIEZ FRANCOISE															
		0097 RUE D HAUBOURDIN 59155 FACHES THUMESNIL															
Nu-propriétaire		MBQMMQ M MANOUVRIEZ ERIC MARC BERNARD															
		0010B BRUE CALMETTE GUERIN 59710 ENNEVELIN															
PROPRIETES NON BATIES																	
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION			LIVRE FONCIER				
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A Ca	Revenu Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret	Feuillet
2018	A	2087		PLANQUE DE PIERRE	B011	0057	470 A		Pâtures ou pâturages	01		21 084	286,71				
CONT		Ha A Ca		21 084		REV IMPOSABLE			COM R Exo R Imp		TAXE AD R Exo R Imp		MAJ TC				

ANNEE DE MAJ	2025	DEP DIR	59 1	COM	59470	PREMESQUES
RELEVÉ LIMITE A UN BIEN						
NUMERO COMMUNAL		+00170				

PROPRIETAIRE	
Propriétaire	PBLCTP SCEA OMBELLE 1012 RUE ROGER LECERF 59840 PREMESQUES

PROPRIETES NON BATIES																	
DESIGNATION DES PROPRIETES					EVALUATION										LIVRE FONCIER		
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha A	Revenu Ca Cadastral	Coll Exo	An Ret	Feuillet	
2023	A	3432		HAMEAU DE LA MONTAGNE	B008	0127	470 A		Terres	03		10 842	139,63				
CONT					Ha A Ca		REV IMPOSABLE			COM		R Exo R Imp		TAXE AD		R Exo R Imp MAJ TC	
					10 842												

RELEVÉ LIMITE À UN BIEN

PROPRIÉTAIRE									
Propriétaire		PBJNN6		SCI BOTANICA 0023 23 HAM DU FRESNEL 59116 HOUPLINES					

PROPRIETES NON BATIES																			
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION												LIVRE FONCIER	
Acte	Section	N° Plan	N° voirie	Adresse	Code Rivoli	N° parc prim	S Ta	SUF	Gr / Ss Gr	Classe	Nat Cult	Contenance Ha	Revenu A Ca Cadastral	Coll	Nat Exo	An Ret			
2022	A	3575		HAMEAU DE LA MONTAGNE	B008		470	A	Sols				816	0					
CONT																			

PROCES VERBAL DE DELIMITATION DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

**Concernant la propriété sise
Département du NORD
Commune de PREMESQUES**

**Chemin piétonnier sans nom et non cadastré entre
la rue de la Bleue d'une part
et les chemins de la Coeuillerie et de l'Oris d'autre part**



GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

24-11810-PV3P



Agence Nord -Cabinet GEOLYS – 9 Avenue de l'Europe BP 20 003 – 59426 Armentières CEDEX Tél : 03.20.10.92.92 – Fax : 03.20.77.47.09
Email : secretariat@cabinet-geolys.fr

Agence Pas de Calais -Cabinet GEOLYS – 75 Rue Louis Daubenton – 62320 ROUVROY Tél : 03.21.76.90.37 – Fax : 03.21.76.83.19
Email : agence.pasdecalais@cabinet-geolys.fr

➤ Chapitre I : Partie normalisée

A la requête de la COMMUNE DE PREMESQUES, gérant du chemin sis à PREMESQUES et non cadastré, je, soussigné JOHAN VERMAST, Géomètre-Expert à ARMENTIERES, membre de la SELASU GEOLYS, inscrit au tableau du Conseil Régional Nord Picardie, sous le Numéro 05737, ai été chargé de mettre en œuvre la procédure de délimitation de la propriété relevant de la domanialité publique artificielle. Pour clore les opérations de délimitation de la propriété des personnes publiques, l'arrêté et le présent procès-verbal devront être notifiés par la personne publique à tout propriétaire riverain concerné et au géomètre-expert auteur des présentes. Si la procédure n'est pas menée à son terme, la personne publique devra en informer le géomètre-expert.

Article 1 : Désignation des parties

Propriétaire

Personne publique

COMMUNE DE PREMESQUES représentée par Monsieur le Maire Yvan HUTCHINSON
Située MAIRIE – Place Jean-Baptiste LEBAS à PREMESQUES (59840)

- **Domaine non routier**

Se déclarant gestionnaire du « **Chemin piétonnier** » sans nom et non identifiée au plan cadastral **entre la « rue de la Bleue » d'une part et les « chemins de la Coeuillerie et de l'Oris » d'autre part** relevant de la domanialité publique artificielle.

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE représentée par son président Monsieur Eric SKYRONKA
Située 2 boulevard des Cités Unies à LILLE (59777)

- **Domaine routier**

Se déclarant gestionnaire de la « **rue de la Bleue** », du « **chemin de la Coeuillerie** » et du « **chemin de l'Oris** » situé de part et d'autre du chemin piétonnier objet du présent procès-verbal et relevant de la domanialité publique artificielle.

Propriétaires riverains concernés

SNCF IMMOBILIER

Immatriculée sous le numéro 552049447, ayant son siège social situé 449 Avenue Willy Brandt 59700 EURALILLE, représentée par Monsieur Vincent ROUSSEAU.

Se déclarant propriétaire des parcelles, ci-après désignées :

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro
A	PLANQUE DE PIERRE	30
A	PLANQUE DE PIERRE	31

En l'absence de présentation d'acte et en l'absence de formalités publiées au fichier immobilier entre les 01/01/1976 et 28/12/2025 au regard de la demande de renseignements sommaires urgents délivrée par le Service de la Publicité Foncière, et selon les indications fournies par le Serveur Professionnel des Données Cadastreales.

Madame Françoise, Marie, Anaise **DELERUE épouse MANOUVRIEZ**, née le 23/10/1947 à FACHES-THUMESNIL (59)

Demeurant 97 Rue d Haubourdin 59155 FACHES THUMESNIL

Se déclarant usufruitière

Monsieur Éric Marc Bernard **MANOUVRIEZ** né le 05/09/1972 à LESQUIN (59)

Demeurant 10b Rue Calmette Guerin 59710 ENNEVELIN

Se déclarant nu-propriétaire

Se déclarant propriétaires indivisaires des parcelles, ci-après désignées :

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro
A	PLANQUE DE PIERRE	2087
A	PLANQUE DE PIERRE	1642

Au regard de l'acte de donation dressé le 18/10/2018 par Maître François QUECQ d'HENRIPRET, notaire à RONCHIN, et publié au fichier immobilier le 17/12/2018 volume 2018P n° 8678

SCEA OMBELLE

Immatriculée sous le numéro 909005829, ayant son siège social située 1012 Rue Roger Lecerf 59840 PRÉMESQUES, représentée par Madame Hombeline DETAVERNIER

Se déclarant propriétaire de la parcelle, ci-après désignée :

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro
A	HAMEAU DE LA MONTAGNE	3432

Au regard de l'acte de vente dressé le 03/05/2023 par Maître Christine DASSONVILLE-SZYMUSIAK, notaire à LILLE, et publié au fichier immobilier le 25/05/2023 volume 2023P n° 15694.

Article 2 : Objet de l'opération

La présente opération de délimitation a pour objet de fournir à la personne publique les éléments pour lui permettre :

- D'une part, de fixer de manière certaine les limites de propriété séparatives communes et(ou) les points de limites communs,
- D'autre part, de constater la limite de fait, correspondant à l'assiette de l'ouvrage public, y compris ses annexes s'il y a lieu,

entre :

Commune : PREMESQUES

- **Domaine non routier**

Le « **Chemin piétonnier** » sans nom et non identifié au plan cadastral **entre la rue de la Bleue d'une part et les chemins de la Coeuillerie et de l'Oris d'autre part** relevant de la domanialité publique artificielle.

et les propriétés privées riveraines cadastrées :

Commune : PREMESQUES

Section	Lieu-dit ou adresse	Numéro
A	PLANQUE DE PIERRE	30
A	PLANQUE DE PIERRE	31
A	HAMEAU DE LA MONTAGNE	3432
A	PLANQUE DE PIERRE	2087
A	PLANQUE DE PIERRE	1642

Et le Domaine routier

La « **rue de la Bleue** », le « **chemin de la Coeuillerie** » et le « **chemin de l'Oris** » situés de part et d'autre du chemin piétonnier objet du présent procès-verbal et relevant de la domanialité publique artificielle.

Article 3 : Modalité de l'opération

La présente opération est mise en œuvre afin :

- de respecter les prérogatives de la personne publique en matière de conservation d'un bien relevant de la domanialité publique
- de respecter les droits des propriétaires riverains, qu'ils soient publics ou privés
- de prévenir les contentieux, notamment par la méconnaissance de documents existants

3.1 Réunion

Afin de procéder sur les lieux à une réunion le 04/02/2026 à PREMESQUES ont été convoqués par mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 19/01/2026 :

- COMMUNE DE PREMESQUES représentée par Monsieur le Maire Yvan HUTCHINSON
- METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE représentée par Madame Virginie FICOT
- SNCF IMMOBILIER représentée par Monsieur Vincent ROUSSEAUX
- SCEA OMBELLE représentée par Madame Hombeline DETAVERNIER
- Madame Françoise DELERUE épouse MANOUVRIEZ
- Monsieur Eric MANOUVRIEZ

Au jour dit, sous mon contrôle et ma responsabilité, BERTRAND HENNION mon collaborateur a procédé à l'organisation de la réunion en présence de : voir feuille de présence en annexe n°1.

3.2 Eléments analysés

Les titres de propriété et en particulier :

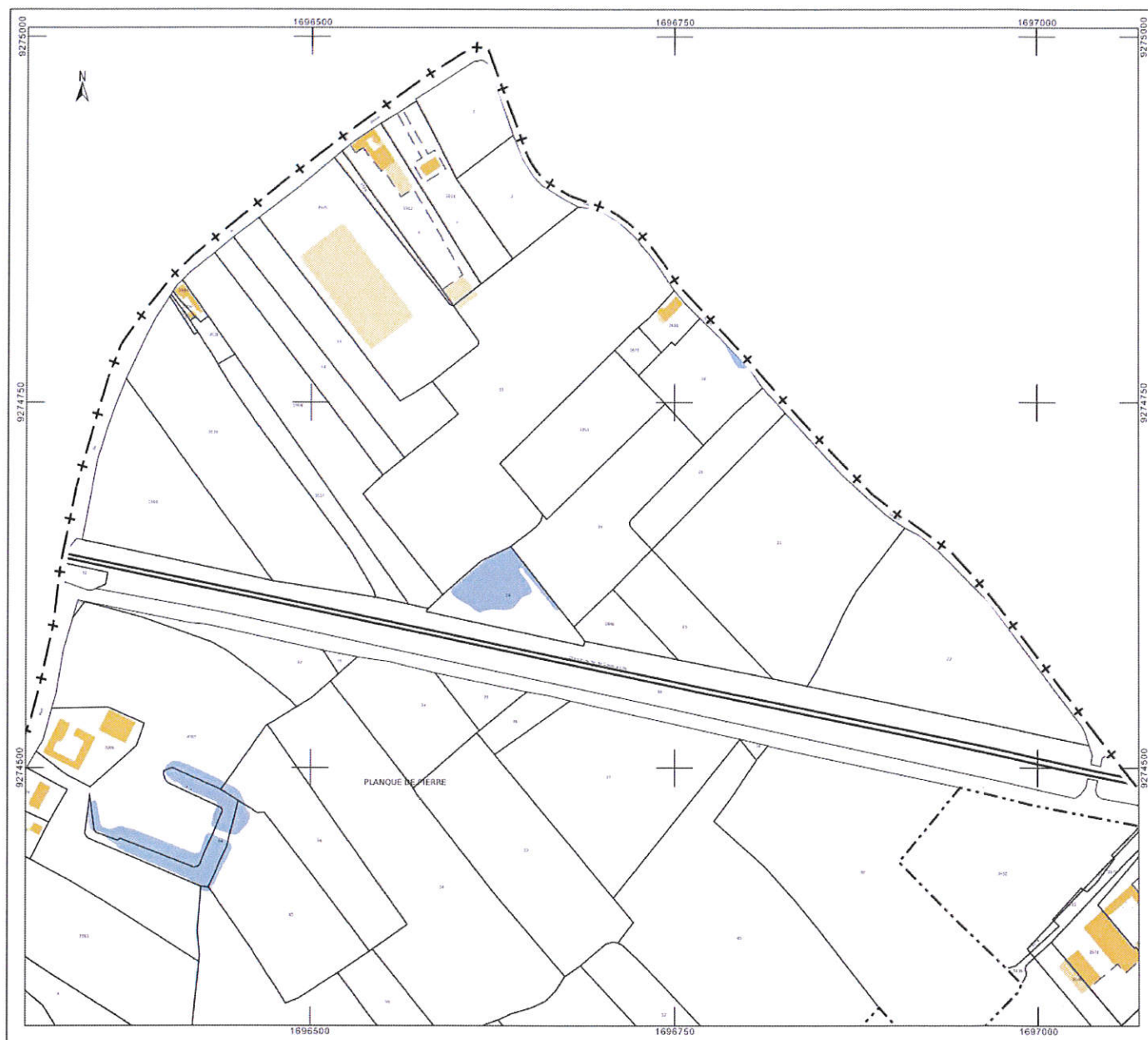
Les documents présentés par les parties :

.....
.....
.....
.....

Les documents présentés aux parties par le géomètre-expert soussigné :

- Les titres de propriété repris dans l'article 1

- Le plan cadastral actuel



Il est ici précisé que la finalité du cadastre est essentiellement fiscale. Il ne représente, graphiquement, que la propriété apparente et ne peut assurer la définition des limites réelles définissant la propriété.

Les signes de possession et en particulier :

Présence d'une clôture de pâture et d'un fossé.

.....
.....

Les dires des parties repris ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

Article 4 : Définition des limites de propriétés foncières

Analyse expertale et synthèse des éléments remarquables :

Considérant les éléments rappelés, ci-dessus :

Les extraits de plan SNCF ne présentent que très peu d'éléments communs à l'état des lieux actuels permettant de les réappliquer sans équivoque.

N'ayant pas à notre connaissance de plan ancien sur les limites, le plan cadastral, l'état des lieux et les dires des parties ont permis la définition de ces limites.

Définition et matérialisation des limites :

Les sommets et limites repris dans ce paragraphe, ne deviendront exécutoires, qu'après notification de l'arrêté par la personne publique aux propriétaires riverains concernés, et définitifs qu'à compter de l'expiration des délais de recours.

A l'issue de la présente analyse,
Après avoir entendu l'avis des parties présentes,

Les repères nouveaux :

- A, B, C et D : Bornes nouvelles

Ont été implantés.

Article 5 : Constat de la limite de fait

A l'issue du constat de l'assiette de l'ouvrage public existant,
Après avoir entendu l'avis des parties présentes,

- **Concernant la limite de fait au droit de la Rue de la Bleue, celle-ci correspond au prolongement du haut de fossé, le fossé étant dans l'emprise du domaine public.**

- **Concernant la limite de fait au droit du Chemin l'Oris et de la Coeuillerie, celle-ci correspond d'une part au prolongement de l'ouvrage du ponceau matérialisé par un muret en béton avec l'alignement des arbres décalé d'environ 0,50m, les arbres étant dans l'emprise du domaine public.**

Le plan joint permet de repérer, sans ambiguïté, la position des points de limite définie par le présent Procès-Verbal.

Article 6 : Mesures permettant le rétablissement des sommets des limites des points :

Tableau des coordonnées destinées à définir géométriquement les limites et permettre leur rétablissement ultérieur

Point	Coordonnées X CC 50 (en m)	Coordonnées Y CC 50 (en m)
A	1696349.09	9274619.11
B	1696352.33	9274626.66
C	1697029.15	9274468.75
D	1697031.33	9274480.88
Point 1	1696340.65	9274643.64
Point 2	1697037.16	9274489.98

Article 7 : Régularisation foncière

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière et la limite de fait de l'ouvrage public sur la partie suivant les points **A, B, C et D**.

Article 8 : Observations complémentaires

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Article 9 : Rétablissement des bornes ou repères

Les bornes ou repères qui viendraient à disparaître, définissant les limites de propriété ou limites de fait, objet du présent procès-verbal et confirmées par l'arrêté auquel il est destiné, devront être remises en place par un géomètre expert.

Le géomètre expert, missionné à cet effet, procédera au rétablissement desdites bornes ou repères après en avoir informé les propriétaires concernés, et en dressera procès-verbal. Ce procès-verbal devra relater le déroulement des opérations et les modalités techniques adoptées en référence au présent document.

A l'occasion de cette mission, et uniquement sur demande express des parties, le géomètre expert pourra être amené à vérifier la position des autres bornes participant à la définition des limites de propriété ou limites de fait objet du procès-verbal.

Ce procès-verbal sera notifié à la personne publique et aux propriétaires riverains.

Article 10 : Publication

Enregistrement dans le portail Géofoncier www.geofoncier.fr :

Les parties ont pris connaissance de l'enregistrement du présent procès-verbal dans la base de données GEOFONCIER, tenue par le Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts, suivant les dispositions de l'article 56 du décret n°96-478 du 31 mai 1996 modifié portant règlement de la profession de géomètre-expert et code des devoirs professionnels.

Cet enregistrement comprend :

- La géolocalisation du dossier,
- Les références du dossier,
- La dématérialisation du présent procès-verbal, y compris sa partie graphique (plan, croquis....)
- La production du RFU (référentiel foncier unifié).

Production du RFU :

Au terme de la procédure, il sera procédé à la production du RFU (Référentiel Foncier Unifié) en coordonnées géoréférencées dans le système légal en vigueur (RGF93, zone CC50), afin de permettre la visualisation dans le portail www.geofoncier.fr des limites contradictoirement définies.

Article 11 : Protection des données

Les informations collectées dans le cadre de la procédure de bornage ou de reconnaissance de limites soit directement auprès des parties, soit après analyse d'actes présentés ou recherchés, font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'établissement du présent procès-verbal.

Ces informations sont à destination exclusive des bénéficiaires de droits sur les parcelles désignées à l'article 2, du géomètre-expert rédacteur, du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts qui tient la base de données foncières dans laquelle doivent être enregistrés les procès-verbaux, et de toute autorité administrative en charge des activités cadastrales et de la publicité foncière qui pourra alimenter ses propres traitements à des fins foncières, comptables et fiscales dans les cas où elle y est autorisée par les textes en vigueur.

Les informations relatives à l'acte sont conservées au cabinet du géomètre-expert sans limitation de durée.

Elles peuvent être transmises à un autre géomètre-expert qui en ferait la demande dans le cadre d'une mission foncière en application de l'article 52 du décret n° 96-478 du 31 mai 1996.

Compte tenu de l'évolution des technologies, des coûts de mise en œuvre, de la nature des données à protéger ainsi que des risques pour les droits et libertés des personnes, le géomètre-expert met en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la confidentialité des données à caractère personnel collectées et traitées et un niveau de sécurité adapté au risque.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, les parties disposent d'un droit d'accès et de rectification sur leurs données qui peut être exercé auprès du géomètre-expert.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les parties peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Procès-verbal des opérations de délimitation faites à PREMESQUES le
04/02/2026**

Je soussigné, Johan VERMAST, Géomètre-Expert auteur des présentes

 10/03/2026 16:58 Signé par Johan VERMAST	 11/03/2026 16:04 Signé par CABINET GEOLYS	LE DOCUMENT EST ÉLECTRONIQUEMENT SIGNÉ ET CERTIFIÉ PAR OODRIVE SIGN Le dossier est un original électronique ayant une valeur probatoire. IL EST ENREGISTRÉ SOUS LA RÉFÉRENCE 3f8e44256074f3f1d0f7 b7f5de8cfb354a4b885c 
---	--	--

COMMUNE DE PREMESQUES représentée par Monsieur le Maire Yvan HUTCHINSON	[cc_sig1 signature]  10/03/2026 16:41 Signé par Yvan HUTCHINSON [cc_sig11 signature]
--	---



Indice	Date	Désignation
A	04/02/2026	Sortie du plan

PREMESQUES

Chemin de l'Oris
Chemin de la Coeuillerie

Département du NORD
Commune de PREMÈSQUES

Planimétrie : RGF Lambert 93 - CC 50 (TERIA)

Fichier : 041102_0026.DWG

Cadastre
Section :
Numéro :

Catégorie :

PROCES VERBAL DE DELIMITATION DE LA
PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES
Planche 2/2

Cossier : 24-11810

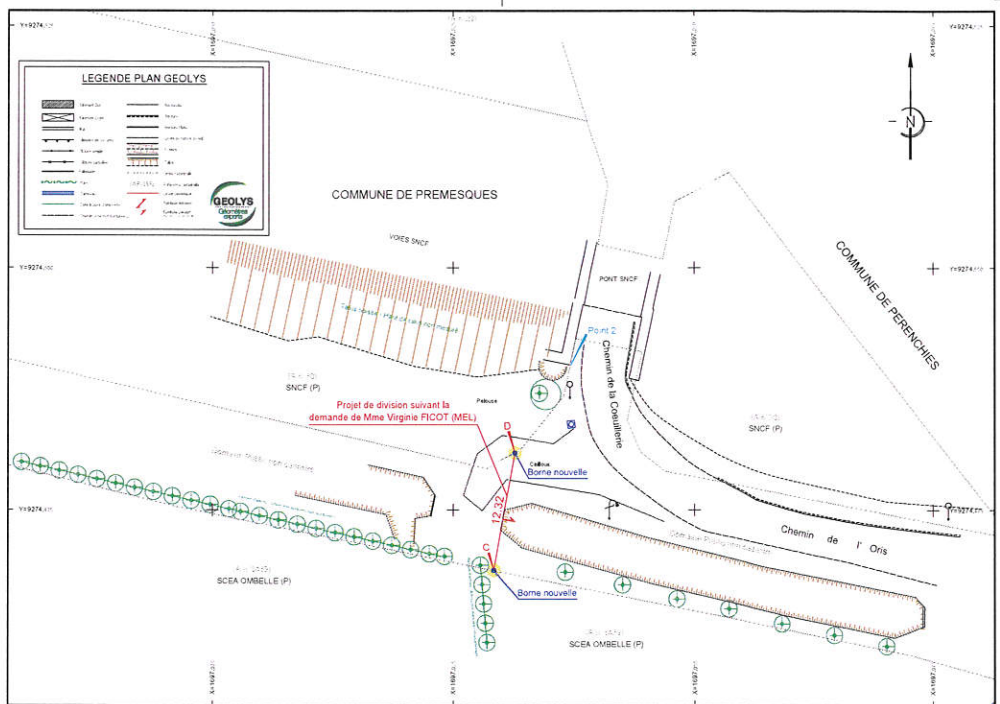
Ech : 1/250

Date : 04/02/2026

A



Agence Nord - 8 avenue de l'Europe S.P. 20003 SNCF ARAS/THIÈRES CEDEX - Tél : 03.20.13.93.32 - Fax : 03.20.37.47.03 - e-mail : agence.nord@sbmae-geolys.fr
Agence Paris Ile de France - 75 Rue Louis Pasteur 93210 BOULLEVARD - Tél : 03.20.76.00.17 - Fax : 03.20.76.00.19 - e-mail : agence.paris@sbmae-geolys.fr





Indice	Date	Désignation
A	04/02/2026	Sortie du plan

PREMESQUES

Rue de la Bleue

Département du NORD
Commune de PREMESQUES

Planimétrie : PGF Lambert 93 - CC50 (TERIA)

Projet : 24-11810

Cadastre
Section :
N° :
Cotations :

PROCES VERBAL DE DELIMITATION DE LA
PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES

Planche 1/2

Dossier : 24-11810

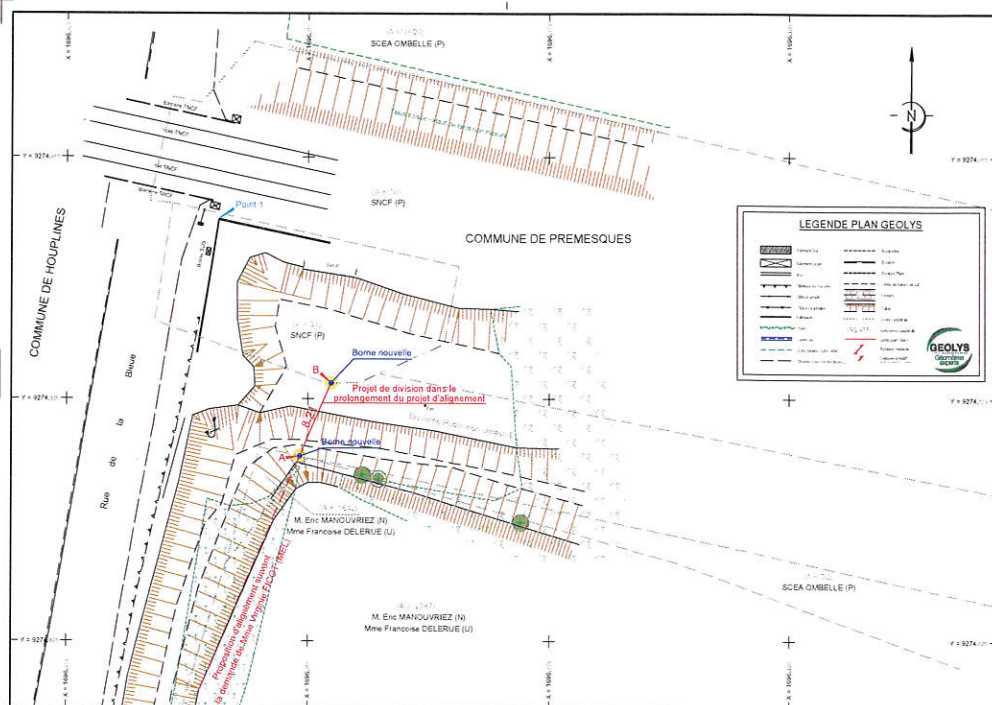
Ech : 1/250

Date : 04/02/2026

A



Agence Nord - 3 avenue de l'Europe S.P. 21001 59429 MARCQ-LES-LOUVES CEDEX - Tél : 03 20 11 93 32 - Fax : 03 20 37 47 03 - e-mail : agence.nord@geomets-geolys.fr
Agence Sud de la Seine - 18 Rue Louis Pasteur 93000 NOUVELLE-CELLE - Tél : 03 21 19 00 17 - Fax : 03 21 19 00 18 - e-mail : agence.sud@geomets-geolys.fr



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 24-11810

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 30/03/2026

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : CABINET GEOLYS

SF2622971325

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 059				Commune : 470			PREMESQUES			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
				Domaine non cadastré			470 0000682	A	3593	0ha70a34ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



N° d'ordre du document d'arpentage : 682 Z
Document vérifié et numéroté le 24/03/2026
A Dunkerque
Par DAVID Camille
géomètre principale
Signé

Service départemental des impôts fonciers du Nord
Pôle Topographie et Gestion Cadastre
Centre des Finances publiques
22 rue Lavoisier
59466 LOMME CEDEX
Téléphone : 03 66 19 77 77

CERTIFICATION

bureau ;

effectué sur le terrain ;

dont copie ci-jointe, dressée le ____/____/____

geometrie a _____.

[illegible]

Today

Par JOHAN VERMAST (2)

KEYWORDS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

propriétaires peuvent avoir même le piquetage.

b) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire

mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriante, etc...).